



République Française
Liberté, Egalité, Fraternité

Département du Loiret
Arrondissement d'Orléans
Commune d'Ingré

DECISION N° DC.23.004
portant sur

**La modification en cours d'exécution n°1 du marché 2022-011 relatif
aux travaux de sécurisation des abords et d'aménagement des
parkings des équipements sportifs de Bel Air à Ingré**

Le Maire,

Vu l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales relatif à la délégation du conseil municipal au Maire,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération du conseil municipal N° DL 20.029 en date du 28 mai 2020 autorisant le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur au seuil de marchés formalisés défini régulièrement par décret ainsi que toute décision concernant les avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

DECIDE

Article 1^{er} : Une modification en cours d'exécution est nécessaire conformément à l'article R2194-2 du code de la commande publique et au marché 2022-011 relatif aux travaux de sécurisation des abords et d'aménagement des parkings des équipements sportifs de Bel Air à Ingré dont le titulaire est la société EUROVIA CENTRE LOIRE – Rue du onze octobre, 45400 FLEURY LES AUBRAIS.

Dans le cadre des travaux, il est nécessaire d'ajouter au bordereau de prix initial des prestations supplémentaires. Il est également nécessaire de modifier les dates et délais d'exécution du marché.

Ce rajout induit une plus-value de 29 771,90 € HT, soit 35 726,28 € TTC.

Le montant initial du marché était de : 257 000,00 € HT, soit 308 400,00€ TTC.

Le nouveau montant du marché est de 286 771,90 € HT, soit 344 126,28 € TTC.

Article 2 : La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget de la commune.

Article 3 : Monsieur le Maire s'engage à rendre compte à la prochaine réunion du conseil municipal de la présente décision.


Article 4 : Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente décision qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa transmission au représentant de l'Etat

Article 5 : La présente décision sera transcrite au registre des décisions du Maire.

Article 6 : Le Maire d'Ingré est chargé de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera adressée à :

- Madame la Préfète du Loiret et de la Région Centre-Val de Loire,
- Monsieur le Receveur Percepteur d'Ingré

A Ingré, le **04 JAN. 2023**

 Le Maire
Christian DUMAS

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été :
Transmis au représentant de l'Etat le : **04 JAN. 2023**
Publié ou notifié-le : **04 JAN. 2023**
Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : **VILLE INGRE**

Utilisateur : **Le Tumelin SYLVIE**

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Actes réglementaires
Numéro de l'acte :	DC_23_004
Date de la décision :	2023-01-04 00:00:00+01
Objet :	Modification en cours d'exécution n°1 du marché 2022-011 relatif aux travaux de sécurisation des abords et d'aménagement des parkings des équipements sportifs de Bel Air à Ingré
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.1 - Marchés publics
Identifiant unique :	045-214501694-20230104-DC_23_004-AR
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
045-214501694-20230104-DC_23_004-AR-1-1_0.xml	text/xml	999
Nom original :		
DC.23.004 - MECE 1 EUROVIA.pdf	application/pdf	221260
Nom métier :		
99_AR-045-214501694-20230104-DC_23_004-AR-1-1_1.pdf	application/pdf	221260

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	4 janvier 2023 à 16h31min35s	Dépôt initial
En attente de transmission	4 janvier 2023 à 16h31min36s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	4 janvier 2023 à 16h31min38s	Transmis au MI
Acquittement reçu	4 janvier 2023 à 16h31min50s	Reçu par le MI le 2023-01-04